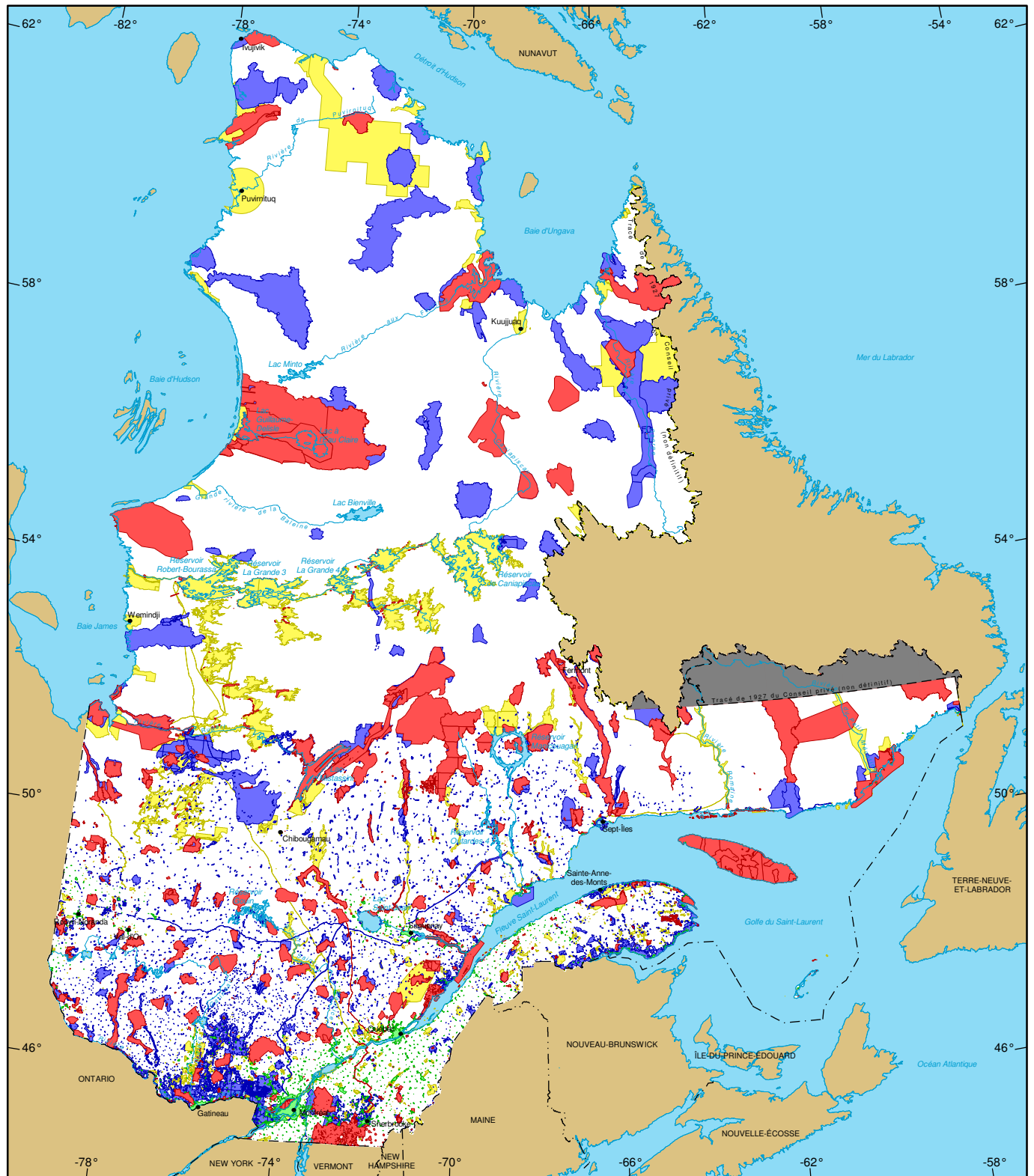


Contraintes à l'exploration minière



Contraintes à l'exploration minière

<p>■ Majeure Exploration interdite 20 226 645 ha</p> <p>■ Majeure Périmètre urbanisé 515 316 ha</p> <p>■ Majeure Territoire suspendu temporairement 17 539 138 ha</p>	<p>■ Majeure Soustraction, Arrêté en Conseil 2 897 400 ha</p> <p>■ Mineure Exploration possible sous conditions 12 800 526 ha</p>
---	---

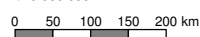
Métadonnées

Projection cartographique
Conique de Lambert avec deux parallèles
d'échelle conservée (46e et 60e)

Sources
Données minières, MERN, 2019
Référence cartographique, MERN, 2011
(BDGA 1M, BDGA 5M)

Note : Les superficies indiquées sont une
somme de la superficie de chaque contrainte
individuelle. Aucune distinction n'est faite
concernant les superpositions de contraintes.

1/10 000 000



Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction du développement et du contrôle
de l'activité minière
Note : Le présent document n'a aucune
portée légale

© Gouvernement du Québec, 31 octobre 2019

**Énergie et Ressources
naturelles**

Québec

